



Courrier en ligne de l'ARC pour les entreprises Arnaques et fraudes - ARC

Courrier en ligne de l'ARC pour les entreprises - par défaut à partir du printemps 2025 pour les entreprises

Vous avez peut-être manqué le conseil fiscal de l'ARC de novembre 2024 indiquant que toutes les entreprises recevraient, à partir du printemps 2025, toute correspondance de l'ARC dans leur compte Mon Dossier d'entreprise au lieu de la recevoir par la poste. Vous recevrez un courriel vous indiquant que vous avez reçu du courrier et que vous pouvez le consulter sur le portail.

L'ARC n'a pas indiqué de date précise de mise en œuvre, mais **il est essentiel que l'adresse électronique de votre compte Mon Dossier d'entreprise soit à jour. Ne négligez pas le suivi du courrier en ligne de l'ARC, car il peut y avoir des conséquences fiscales si vous ne répondez pas à temps.**

Ce changement s'appliquera à :

- Toute nouvelle inscription de numéro d'entreprise et de compte de programme ;
- Aux entreprises existantes inscrites à Mon dossier d'entreprise ; ou
- Les entreprises qui ont un représentant qui accède aux services de l'ARC en leur nom par l'entremise de Représenter un client.

Les arnaques et fraudes – ARC

Les fraudeurs peuvent envoyer des messages texte en se faisant passer pour l'ARC et fournir des liens où vous devez saisir des informations personnelles ou bancaires. **L'ARC ne vous enverra jamais de message texte, sauf s'il s'agit d'une authentification multifactorielle pour l'un de ses services de connexion.**

[suite...]

L'ARC peut vous contacter par téléphone, message automatisé, lettre ou par courriel.

Si vous recevez un courriel, l'ARC vous informera que vous avez un nouveau message dans votre portail Mon dossier de l'ARC. **L'ARC ne vous demandera jamais de répondre à un courriel ou de fournir un lien pour saisir des informations personnelles ou financières dans un courriel.**

Si vous recevez un appel téléphonique, ils peuvent vous demander de confirmer votre NAS, ils peuvent vous demander des pièces justificatives ou des reçus, ou ils peuvent vous demander le nom et l'emplacement de votre banque.

Avant de répondre :

1 – Ne donnez jamais de renseignements personnels à l'appelant à moins d'avoir vérifié qu'il travaille bien pour l'ARC.

2 – Ne vous fiez pas à l'affichage de l'identifiant de l'appelant. Demandez le nom de l'appelant, l'emplacement de son bureau et le numéro de téléphone pour le rappeler.

3 – Vérifiez le numéro. L'ARC a créé un site Web où vous pouvez maintenant valider le numéro, mais cela ne fonctionne que si le numéro y figure. [Vérifiez que c'est bien l'ARC qui appelle - Escroqueries et fraudes - ARC - Canada.ca](#) Il n'inclut pas les numéros individuels des employés de l'ARC s'ils disposent d'une ligne directe, c'est pourquoi **nous vous recommandons de vous inscrire sur le portail Mon dossier de l'ARC pour faciliter une communication sécurisée.**



Padgett offre une gamme complète de services de gestion comptable et fiscale, ainsi qu'un service de paie aux petites entreprises des secteurs de service et de détail. La présente publication souligne certains faits nouveaux en matière de fiscalité, de finances et de commerce. Elle propose également certaines idées générales de planification fiscale pouvant appliquer à certaines situations. Cependant, vu la complexité des lois fiscales, la constance des changements découlant de faits nouveaux et la nécessité de déterminer si le contenu est applicable à un contribuable en particulier, il est important de consulter notre bureau avant de mettre en œuvre toute idée pouvant y être suggérée.